

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Soutien de Quimper Bretagne Occidentale à la motion, proposée par l'AMF 29, le SDEF, l'AMR 29 et Intercommunalité de France, portant 'mesures d'urgence - prix de l'énergie'

Dès l'ouverture de la séance du conseil communautaire du 29 septembre 2022 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI, madame la présidente, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°48. Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rajout du point n°48 à l'ordre du jour de la séance.

***** ****

Après avoir délibéré, le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'apporter son soutien à la motion - jointe en annexe -, proposée par l'AMF 29, le SDEF, l'Association des maires ruraux du Finistère (AMR 29) et « Intercommunalités de France », portant « mesures d'urgence – prix de l'énergie ».